

Procès-verbal de l'Assemblée sectorielle « Avicole et Cunicole » du 10 juin 2021– version provisoire

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Avicole et Cunicole » du 10 juin 2021- Version provisoire
Responsable de la préparation du document	Catherine Colot
Date de publication	
Validé par	
Annexe(s)	Liste des inscrits/participants – page 7

II. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec l'ajout de points complémentaires :

- Question sur l'autorisation de pouvoir toujours utiliser la pastille « Agriculture de Wallonie ».
- Problématique de la rentabilité du poulet standard : quel est encore l'avenir de ce secteur ? Ce point est développé au point prévu dans l'ordre du jour de l'assemblée sur l'évolution de la demande d'aide en poulet standard (V.a.à).

III. Désignation d'un président de séance

Laurent Decaluwé, éleveur de poules pondeuses biologiques, membre suppléant au Collège des Producteurs

IV. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Pas de remarques sur le PV de l'AS précédentes (13 novembre 2020)

V. Les points d'actualités



a. Evolution du dossier de demande d'aides en poulet standard (par C.Colot/Socopro)

Alain Henry, éleveur de poulets standards et membre effectif au Collège des Producteurs prend la parole sur ce point. On évalue l'impact de l'augmentation du prix des aliments à 17 cents sur le prix du marché de Deinze, par rapport à la situation de septembre 2020 où le prix s'affichait à 84 cents. Il faudrait donc ajouter au minimum 16 à 17 cents à ce prix, soit atteindre 1 euro au moins. Le prix, cette semaine, à Deinze, a été fixé à 96 cents. Pas suffisant donc.

La situation reste préoccupante, malgré la remontée des prix du marché. En lien avec les conséquences mondiales du COVID, le secteur est encore impacté financièrement par un marché qui n'est pas revenu à l'équilibre et fait face à une augmentation importante des prix des aliments.

Une remarque est émise à la suite de ce constat : étant donné le retour prochain des farines animales (PAT/protéines animales transformées), n'y a-t-il pas une opportunité de proposer un poulet standard élevé en Wallonie sous un cahier des charges 100% végétal pour le différencier ? Comment l'APAQ-w pourrait assurer la promotion de ce cahier des charges ? Vu les effets négatifs du Mercosur sur le secteur (un contingent de 160 millions importés serait accordé), en y ajoutant la pression de l'Ukraine pour entrer dans l'UE, il semble important de se différencier ; d'autant plus les risques de voir imposer des règles de densité animales plus faibles. Sur ce point, le représentant de la FWA réagit fermement en assurant que la fédération n'acceptera pas de passer au 33 kg de poids vif/m².

SOCOPRO fait savoir qu'à la demande du cabinet du Ministre Borsus et suite à la précédente assemblée sectorielle du 13 novembre, un dossier de demande de soutien aux éleveurs en difficultés a été établi par la Commission filière Aviculture-Cuniculture, via un groupe restreint d'acteurs constitué de la filière de poulets standards et des syndicats. Le dossier reprend différents types de soutiens sollicités, ainsi que le montant global d'aides qui seraient nécessaires. Malheureusement, la demande n'a pas encore aujourd'hui pu aboutir. Le secteur porcin, en grandes difficultés, a été identifié comme prioritaire. Après avoir consulté le cabinet avant la tenue de cette assemblée, l'avis final du Ministre n'est cependant pas définitif. A ce sujet la FWA s'exprime pour informer qu'elle allait revenir vers le Ministre, une fois l'aide au secteur porcin débloquée. Le Collège des Producteurs a la même intention et demande que les efforts entre Collège et syndicats soient couplés.

b. Bilan de l'initiative de la pastille « Pour me protéger, je ponds à l'abri » (par D. Lehaire/Membre du Collège des Producteurs)

L'initiative a été soutenue par l'APAQ-W, avec l'appui de SOCOPRO via la commission filière Aviculture-Cuniculture. Elle est positive :

- Info-graphisme, impression et coût de la pastille **pris en charge par l'APAQ-W.**
- **1,22 millions d'étiquettes** (rouleaux de 5 000 étiquettes)/montant de **4 800 euros.**
- Utilisation de la pastille à partir du **22 février.**
- 11 semaines et demi couvertes par la pastille ; +- **100 000 étiquettes utilisées/semaine** (fin du confinement le 12 mai).
- Engagement du centre d'emballage s'approvisionnant le plus en œufs plein air en Wallonie.
- Maintien correct des prix/éleveurs et de la place des œufs dans les rayons.
- Les éleveurs vendant aussi en magasins ont bien utilisé la pastille.



- Une seule entreprise ayant reçu une plainte ; une seule étiquette collée sur la mention plein air ; les autres mention plein air reprises sur la boîte n'étant pas barrées ou cachées.

c. Addendum au cahier des charges Belplume en poulets : point spécifique à l'AB registre (*par W. Wyтынck/Boerenbond Studiedienst et Vice-Président du cahier des charges Belplume*)

Belplume a édité dernièrement un addendum au cahier des charges. Un des points concerne l'AB registre qui développe le point sur le renforcement des règles à suivre en matière d'antibiotiques critiques. Les détails sont repris dans la présentation réalisée par Wouter Wyтынck jointe au procès-verbal.

Il est rappelé que l'AB registre a été mis en place en Belgique depuis 2017 et permet/constitue :

- un outil de suivi en ligne de l'utilisation des antibiotiques dans les élevages de porcs (si Belporc), de volailles (si Belplume), de bovins laitiers (si IKM) et de bovins viande (si Belbeef) ;
- l'enregistrement de l'utilisation d'antibiotiques par le vétérinaire ;
- une analyse des usages par l'AMCRA ;
- des rapports de référence pour l'agriculteur et le vétérinaire ;
- l'inscription dans Sanitel Med de l'utilisation d'antibiotiques (uniquement ce qui est légalement requis).

Les procédures Belplume permettent de visualiser les différents niveaux d'usage des antibiotiques et dès lors d'établir des plans de correction. Aujourd'hui, les données démontrent au niveau des éleveurs Belplume que :

- 49% ont un rapport vert = pas de problème ;
- 28% ont un rapport jaune = point d'attention ;
- 17% ont un rapport rouge = plan d'action à mettre en œuvre avec le vétérinaire ;
- 6% ont un rapport violet = rapport d'erreurs (cela peut venir d'un mauvais enregistrement des antibiotiques).

L'objectif fixé pour fin 2020 était de diminuer de 50% l'utilisation des antibiotiques ; on est parvenu à baisser de 36 à 38%. Depuis 2020, on observe une prise de responsabilité encore accrue de la part des vétérinaires et des fabricants d'aliments. Pour 2024, l'objectif est établi à une baisse de 50 à 60%. Si on n'y parvient pas, des mesures supplémentaires seront prises.

Les discussions qui suivent mettent en exergue la possibilité de souscrire au système Bigame, gratuit, à la place de l'AB registre, quand on n'est pas certifié Belplume. L'AB registre est gratuit en cas de certification Belplume, mais non, si ce n'est pas le cas.

Dans la lignée de cette remarque, des voix s'élèvent concernant la certification Belplume qui coûte aux éleveurs, sans plus-value suffisante sur le prix de reprise des poulets. A cela, Wouter Wyтынck répond que c'est justement pour cette raison que les règles supplémentaires Belplume restent à des niveaux modérés. En effet, l'abattoir doit vendre à un prix correct par rapport au prix du marché à l'export, ce qui entraîne un prix adapté aux éleveurs. Cependant, il reconnaît que les éleveurs doivent respecter de plus en plus d'exigences supplémentaires et que cela devient problématique. L'assemblée insiste sur le fait que toutes les évolutions des cahiers des charges doivent créer de la valeur. Des avis portent également sur l'importance de protéger nos produits par rapport à la concurrence déloyale. Tout le monde se rejoint pour dire qu'en ajoutant continuellement de nouvelles exigences, cela impacte le coût et donc le prix à



payer aux éleveurs, avec au bout du compte, l'achat par la grande surface à l'étranger à prix inférieurs. On le voit aussi en œufs biologiques. On est arrivé à un point de rupture ; les réflexions sur la nouvelle PAC le mettent en évidence également.

d. Travaux sur la révision du système de cotisations APAQ-W (*par A. Vandeputte/APAQ-W*)

Pour ce point, Philippe Mattard, prend la parole pour expliquer que les travaux sont en cours avec le secteur avicole et la commission filière Aviculture et Cuniculture. Deux réunions de travail ont eu lieu. L'APAQ-W reviendra avec le projet d'arrêté vers les Collège des Producteurs, une fois celui finalisé.

Amandine Vandeputte présente les actions prévues cette année d'un point de vue transversal et sectoriel aviculture, sur base d'une ligne du temps. Celle-ci n'est pas figée et peut évoluer. La présentation est jointe à ce procès-verbal.

e. Les 3 appels à projet Bien-être animal de la Ministre Céline Tellier/secteur avicole (*par C.Colot/Socopro*)

1. **Évaluation de l'impact de la densité sur le bien-être animal des poulets de chair (CRA-W)/** objectiver les effets du système appliqué en Wallonie pour obtenir la dérogation permettant une densité d'élevage des poulets de chair de 39 et 42 Kg/m² + juger s'il faut poursuivre dans cette voie dans un contexte d'amélioration du bien-être animal (voir présentation de S. Herremans à cette assemblée ; point VIII.).
2. **Alternatives à la mise à mort des jeunes mâles (consortium CRA-W et FUNDP)/** objectiver et promouvoir des techniques qui permettent d'éviter la mise à mort des jeunes mâles dans les élevages laitier (bovins et caprins) et dans la production d'œufs.
3. **Étude de faisabilité sur l'abattage des animaux à la ferme (Ulg/Faculté de médecine vétérinaire/Ethologie vétérinaire et bien-être des animaux + Sciences des Denrées Alimentaires +N/P)/** identifier concrètement les opportunités de développement de l'abattage à la ferme en Wallonie par espèce.

VI. Belplume : où en est le nouveau cahier des charges en poules plein air (*par W. Wytyneck/Boerenbond Studiedienst et vice-président du cahier des charges Belplume*)

Motivation du secteur de la pondeuse et des marchands d'œufs à disposer d'un propre cahier des charges belge, à la place du cahier des charges allemand KAT qui ne répond pas à la demande du marché belge. Les exigences de KAT sont supérieures sur plusieurs points, dont l'épointage. Il s'ensuit des coûts de productions supérieurs, alors que les œufs ne sont pas payés plus chers aux éleveurs. De plus, durant les deux dernières années, l'interdiction de l'épointage des poules pondeuses mise en œuvre par KAT a été associée à un usage accru des antibiotiques.

Belplume s'est dès lors attelé à établir ce nouveau cahier des charges pondeuses, avec des conditions supérieures à la réglementation, à fois au niveau :

- des entreprises amont/aval des éleveurs qui doivent être certifiées (fabricants d'aliments, entreprises de service, vétérinaires, ...) ;



- hygiène ;
- des contrôles salmonelles ;
- de l'utilisation des antibiotiques ;
- du bien-être animal.

La présentation est jointe à ce procès-verbal, mais notons ces points clé:

- Jardin d'hiver obligatoire : d'autant plus important que les épisodes de grippe aviaire se répètent ; cet élément va au-delà des règles en poules pondeuses biologiques où le jardin d'hiver n'est pas obligatoire.
- Epointage autorisé, mais avec la technique Infra Rouge.
- Propreté des fermes (abords, silos, SAS sanitaire, ...), liste des visiteurs.
- Tout doit être enregistré, dont les biocides.
- Obligation du marquage des œufs à la ferme ; garantie pour éviter les fraudes au marquage.

Conclusions :

- Les cahiers des charges sont prêts (logements en groupe, sol, plein air, Bio).
- La check-list contrôle est en voie de finalisation.
- Les marchands d'œufs soutiennent l'initiative. On note aussi que certains distributeurs pourraient avoir des problèmes pour s'approvisionner en œufs Bio dès le 1^{er} janvier 2022, date d'entrée en vigueur du nouveau règlement Bio, car le jardin d'hiver ne pourra plus à ce moment être comptabilisé dans le calcul des densités d'élevage. Notons aussi que Colruyt n'est pas en accord avec le cahier des charges KTA et qu'Aldi et Delhaize ne le suivent pas.

VII. Couvrir vos besoins en chaleur avec une chaudière à biomasse : quelles opportunités pour votre élevage ? (par P.L. Bombeck/Valbiom)

La présentation est jointe à ce procès-verbal. Notons les points clé suivants :

- diversité des combustibles disponibles ;
- filière professionnalisée de l'amont à l'aval ;
- coût du combustible inférieur au mazout et au gaz ;
- production wallonne de combustibles ;
- à l'échelle de l'exploitation, besoin de place pour installer le/les silo(s), les ballons tampon, ... + investissement élevé, mais retour sur investissement atteint rapidement ;
- intérêt clair si la consommation en combustibles de la ferme est élevée (minimum 5000 litres de mazout/an) et/ou si on envisage des travaux qui vont entraîner une augmentation des besoins en chaleur ;
- aides à l'investissement disponibles si usage professionnel de la chaleur (UDE) : en moyenne 35% de taux d'aide à l'investissement ;
- bilan carbone très intéressant ; le système est neutre sur son cycle de vie. Pour une unité fossile dépensée, on récupère 30 unités d'énergie. Pour le mazout, pour une unité dépensée, on récupère 2 unités d'énergie.



VIII. Présentation du projet de recherche IDEPS (<https://www.cra.wallonie.be/fr/ideps>) : densité et bien-être animal en poulet de chair standard (par S. Herremans/CRA-W)

La présentation est également jointe à ce compte-rendu. Le projet a commencé en février.

Les objectifs du projet :

1. Etablir un état des lieux de la situation wallonne en matière de respect du bien-être animal dans les élevages de poulets de chair en se concentrant sur l'impact des densités d'élevage de 33, 39 et 42 Kg/m².
2. Analyser le système wallon de dérogation permettant une densité d'élevage des poulets de chair de 39 et 42 Kg/m².
3. Envisager la pertinence de limiter la densité d'élevage à 33 Kg/m² et les outils nécessaires à la suppression du principe de la dérogation pour des densités supérieures : en termes de bien-être animal et en termes de faisabilité économique.

Les réalisations prévues :

- L'établissement de SCAN dans 15 exploitations et un total de 30 SCAN avant le mois d'août, via l'outil Ebène mis au point par l'Institut technique de l'aviiculture (ITAVI). L'outil se décline sous la forme d'une application utilisable sur Iphone ou Smartphone qui permet d'enregistrer toute une série d'indicateurs : pododermatites, comptage des anomalies, qualité de la litière, ...
- Un benchmarking dans différents pays de l'UE en matière d'application des densités animales.
- L'étude de la pertinence économique et sociétale de la dérogation 39 et 42 kg/m², via un bilan économique et un questionnaire en ligne notamment.

La conclusion de Sophie Herremans : importance d'avoir la collaboration des éleveurs, via le remplissage du questionnaire en ligne, la participation à la réalisation des SCAN et la fourniture des données économiques réelles.

IX. Divers

Possibilité de toujours utiliser la pastille « Agriculture de Wallonie » ? A cette question, Philippe Mattard, répond : la pastille aujourd'hui ne peut plus être étiquetée sur les produits, suite à la décision de la Commission Européenne par rapport à l'infraction aux règles relatives aux mentions européennes d'origine (IGP, AOP, STG). L'impression et l'étiquetage de la pastille n'est donc plus soutenue par l'APAQ-W, qui ne dispose cependant pas des moyens de contrôle et de sanction des producteurs/entreprises qui l'utilisent toujours.



NON PRODUCTEURS

n°	Présent	Nom	Prénom
1			
2		ANCEAU	Christine
3		BLENON	Thomas
4		CHAPUT	Philippe
5		CHEVALIER	Luc
6		CLAUSE	Arnaud
7		DECRUYENAERE	Virginie
8		DEHARENG	Marc
9		DUCAT	Nathalie
10		EBWA	Joël
11		EKUTSU	Robert
12		FLAMENT	Aline
13		GEORGES	Benoît
14		GUILLAUME	Emilie
15		HOUSEN	Claire
16		JACQUET	Michel
17		JMAL	Kilani
18		LECOLLIER	Aline
19		LEFERT	Charles
20		LINANGOLA	Nestor
21		MARCHAL	Nicolas
22		MATTART	Philippe
23		MICHALOWSKI	jean marc
24		PADUART	Jean-François
25		PEPINSTER	Christian



26		POCHET	Pascal
27		POUJARDIEU	Vincent
28		RODA	Mathilde
29		VAN OVERBEKE	Jordy
30		VANDEPUTTE	Amandine
31		WAVREILLE	José

PRODUCTEURS

	Présent	Nom	Prénom
1		ANCION	Nicolas
2		COLLIENNE	Daniel
3		DE LAMINNE	FRANCOISE
4		DEPOPLIMONT	Vincent
5		DEWALQUE	Patrick
6		DUMAY	Christiane
7		FRANCQ	GUY
8		JACQUES	Dominique
9		LABYE	Didier
10		LAPRAILLE	Antoine
11		MANY	Christian
12		MEURISSE	Louis
13		NAMY NJENJI	Stéphane
14		NICOLAS	Thierry
15		RABEUX	Mathieu
16		SANNASARDO	Salvatore
17		TAJE	Moussa
18		TASIAUX	Delphine
19		WOLFF	Francois et William